



Date prise en compte pour le calcul de la participation?

Par **Aude**, le **20/08/2012** à **16:34**

Bonjour, rn rn J'ai effectué 6 mois de stage poursuivis par 6 mois de CDD au sein de la même entreprise. rn Je me demande si la date à prendre en compte pour savoir si l'on peut recevoir la participation est la date d'entrée ou la date d'ancienneté mentionné sur la fiche de paie ou si aucune de ces dates n'est à prendre en compte (et dans ce cas: date du début de mon CDD augmentée du dernier mois de stage car pas de période d'essai ?). rn rn Merci pour votre aide !